

# Aide coordonnée pour le retour à domicile après hospitalisation

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, l'Assurance retraite Île-de-France et la retraite complémentaire Agirc-Arrco s'associent pour **faciliter le retour à domicile des retraités après une hospitalisation** en proposant une **prise en charge rapide et personnalisée**.



## Les bénéficiaires

Le dispositif s'adresse **aux retraités de l'Assurance retraite et de l'Agirc-Arrco, domiciliés et hospitalisés à Paris, sans conditions de ressources ni d'âge**, et ne bénéficiant ni de l'allocation personnalisée d'autonomie ni d'un plan d'action personnalisé. La demande doit être réalisée au plus tard 8 jours après le retour à domicile.



## Le dispositif

Le parcours de prise en charge s'organise autour d'un ensemble de prestations permettant au bénéficiaire d'être accompagné tout au long de sa convalescence :

- **déblocage rapide**, dans les 48 heures, d'un forfait de 10 heures pour des aides à domicile **sans reste à charge** (ménage, préparation des repas à domicile, aide aux courses, etc.) ;
- évaluation des besoins réalisée par un professionnel au domicile du retraité ;
- accompagnement de 3 mois incluant notamment des actions de prévention (prévention des chutes, nutrition, adaptation du logement, aides techniques etc.).

Ce dispositif est effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra, en fonction de son succès, être étendu à toute l'Île-de-France dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il remplace l'aide au retour à domicile après hospitalisation de l'Assurance retraite et l'aide à domicile momentanée de l'Agirc-Arrco.

## Comment faire ?

Rendez-vous sur le site **sortiehospi.com** et remplissez le formulaire en ligne. C'est simple et rapide, renseignez ce questionnaire ne vous prendra pas plus de 5 minutes !



Vous pouvez également inviter vos patients à demander une aide en appelant le :

**09 70 25 02 51** Service gratuit  
+ prix appel